

Les charges de personnel

Série d'application

Exercice 1 :

La société XYZ emploie 3 personnes :

Salaires bruts mensuels

A : marié avec 2 enfants à charge	500 D
B : Célibataire	300 D
C : Célibataire	400 D

Les retenues sont calculées par ordinateur sur la base de 12 mensualités dans l'année.

Travail à faire :

- 1) Etablir les bulletins de paie du mois de septembre 1998.
- 2) Comptabiliser la paie du mois de septembre.
- 3) Comptabiliser les charges sociales et fiscales patronales au titre du mois de septembre 1998 en sachant que le taux de cotisation aux accidents de travail est de 3%.

Exercice 2 :

Une entreprise industrielle emploie un employé qui perçoit une rémunération annuelle brute de 26.000 D (cet employé est marié avec 4 enfants à charge).

Le taux des cotisations aux accidents de travail s'élève à 2%.

Travail à faire :

- 1) Calculer le montant net annuel perçu par ce salarié.
- 2) Calculer le coût annuel global de cet employé pour l'entreprise qui l'emploie.
- 3) Déterminer le coût réel du travail pour l'entreprise par rapport au net perçu par l'employé.
- 4) Calculez le coût réel mensuel de cet employé en sachant qu'il bénéficie d'un mois de congés payés par an plus 15 jours fériés par an.
- 5) Calculer le coût horaire de cet employé en sachant que sa charge mensuelle moyenne est de 173 heures.

Comptabilisation des opérations usuelles
Les charges de personnel

Exercice 3 :

Compléter le bulletin de paie suivant.

SOCIÉTÉ ABC

Employeur affilié à la CNSS sous le numéro XXXX

BULLETIN DE PAIE n° 1151

Période allant du **01/01/1998** au **31/01/1998**

Nom et prénom : **Tounsi Ali**

CNSS : Affilié n° xxxxx

Catégorie professionnelle : **Chef comptable**

Situation familiale : **marié**

Enfants à charge : **3**

SALAIRE DE BASE	1 000,000
Congés payés	
Prime de Transport	100,000
Prime de Fonction	200,000
Autres (à préciser)	
•	
•	
•	
SALAIRE BRUT	_____
Cotisation CNSS	_____
SALAIRE NET IMPOSABLE (fiscal)	

A déduire

I.R.P.P.

Retenue sur avance : (1 800 D / 12)

Total à déduire

NET À PAYER

Arrêté le présent Bulletin de paie à la somme nette de :

Signature du Chef d'établissement

Versée à Sfax, le

Pour acquit

Signature du salarié